

La Mairie:

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h -12h et 15h -17h, mardi : 9h -12h , fermé au public l'après-midi, mercredi: 9h -12h et 15h -17h

Jedi: 9h -12h, fermé au public l'après-midi, vendredi: 9h -12h et 15h -16h

Téléphone: 02 98 26 50 36, Fax: 02 98 26 55 72

Courriel: commune-stnic@wanadoo.fr, site internet: <http://www.saint-nic.fr>

Adresse postale: 12, rue du Ménez-Hom, 29550 Saint-Nic

Permanence du Maire: Sur rendez-vous du mardi au samedi de 9h30 à 11h30. Pour d'autres plages horaires, prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 02 98 26 50 36

Permanence des Adjoints: Sur rendez-vous uniquement

La Poste:

Heures d'ouverture:

Lundi au samedi: 9h15-11h40

Levée de la boîte:

Lundi au samedi: 12h00

Téléphone: 02 98 26 54 78

Adresse postale: 12, rue du Ménez-Hom, 29550 Saint-Nic

École:

Rue Saint Jean, 29550 Saint-Nic, téléphone: 02 98 26 51 45 , internet: www.ecole-saint-nic.ac-rennes.fr

La Bibliothèque municipale:

Heures d'ouverture: mardi et vendredi de 16h30 à 18h et samedi de 10h à 12h

Accès: parking de l'école (au-dessus du restaurant scolaire), à l'arrière de la rue Saint-Jean, bourg de Saint-Nic.

Associations, Animations & Loisirs

Réunion annuelle des associations:

Une réunion est programmée le samedi 18 octobre 2014 à 10h00 à la salle des associations rue Saint-Jean. A l'ordre du jour : Bilan de la saison 2014, calendrier 2015, matériel, questions diverses.

Toutes les associations sont les bienvenues à cette réunion.

Bibliothèque:

La bibliothèque recherche des bénévoles pour tenir ponctuellement des permanences. Aucune compétence particulière n'est requise. Vous pouvez nous contacter à la bibliothèque lors des heures d'ouverture: le mardi de 16h30 à 18h00, le vendredi de 16h30 à 18h00, le samedi de 10h à 12h

Club de char à voile de Pentrez:

Le club propose des pratiques de char à voile, kayak de mer, char à cerf-volant, char radio télécommandé.

Accueil tous les jours et réservation nécessaire à l'avance

Tél : 06.11.80.09.79 <mailto:ccvpentrez@gmail.com>

Tourisme Aulne & Porzay:

Le calendrier des Z'anims est disponible sur:

www.aulne-porzay-tourisme.com/bouger/animations/les-zanims-calendrier-des-animations

Cinéma AGORA:

Téléphones: administration: 09 63 62 65 29, responsable programmes: 02 98 86 28 04

Site Internet: <http://agora.cine.allocine.fr>, mail : cineagora@orange.fr

Cinéma Agora BP 89, 5 Place de la Résistance - 29150 Châteaulin

Claude, animateur, projectionniste, pour l'association « Rive Droite-Rive Gauche » cinéma Agora. Salle équipée en numérique et 3D.

Autres activités et manifestations:

Consultez la page calendrier et la page associations sur le site internet www.saint-nic.fr



Directeur de la Publication: Jean-Yves Le Grand, Maire, Responsable de la Communication: Gérard Wagener, Conseiller délégué

Informations communales



Le mot du Maire

La saison estivale se termine; la rentrée scolaire a eu lieu; la commune va vivre à un autre rythme; c'est ainsi que va le rythme des saisons.

C'est aussi le moment du bilan de ces mois d'été qui ont connu une forte fréquentation.

Avec les points positifs tels que le marché du lundi matin à Pentrez, les animations initiées par les associations locales (on ne remerciera jamais assez les bénévoles de ces associations), les expositions, les concerts, le bien-fondé du poste de secours en front de mer, etc...

Avec des points à améliorer, ainsi l'installation de toilettes publiques, la signalétique, un peu de couleur, la soirée d'attente du feu d'artifice (feu de très grande qualité d'ailleurs)...

Quelques actes d'incivilité également: une méconnaissance (??) des règlements, une non-lecture de certains panneaux, du bruit à certaines heures...Faut-il encore le rappeler... « les chiens ne doivent pas être admis sur les plages... » (art.95-2 du règlement sanitaire départemental). Et sans vouloir stigmatiser ou les maîtres ou leurs chiens, il existe des règles applicables aux animaux errants ou en divagation pouvant mener à des mises en fourrière.

Sur un tout autre aspect, je souhaite brièvement revenir sur quelques décisions actées lors du dernier conseil municipal; et surtout celles concernant -et ce n'est ni un grand ni un gros mot- la démocratie locale. Bien sûr, le conseil municipal est du fait de sa légitimité souverain en matière de «gestion» de la commune. Mais cette légitimité ne peut être que renforcée par une écoute permanente des habitants. Et cette écoute, je souhaite qu'elle se traduise par diverses initiatives:visites de quartier, mise en place de commissions extra-municipales sur un thème bien identifié -nous avons pensé à l'agriculture et au patrimoine-.

Je ne terminerai pas sans « saluer »deux initiatives du CCAS décrites dans ce bulletin dans la rubrique « Informations Diverses » à savoir l'ouverture au public d'une permanence et la création d'un service de portage de livres.

Ceci me permettra de conclure par un seul souhait: cultiver et entretenir le VIVRE ENSEMBLE.

Jean Yves Le Grand
Maire de Saint-Nic

Le mot de la directrice de l'école

La rentrée s'est effectuée le 2 septembre d'une manière satisfaisante et dans de bonnes conditions. 74 enfants étaient présents, effectif en très légère baisse par rapport à l'année précédente. Les rythmes scolaires se poursuivront sur le modèle en vigueur de l'année passée. Le fil rouge de l'année (projet scolaire) portera sur les arts sous de différentes formes.

Bonne rentrée à tous,
Madame Keravel,

Garderie:

Ouverte depuis le lundi 1er septembre.

L'accueil des enfants est assuré par le personnel municipal: Sandrine Penven, Nathalie Detandt et Morgane Gourmelen lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h35 et de 16h40 à 18h30, mercredi de 7h30 à 8h50 et de 12h00 à 18h30, toutes les petites vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Le règlement de la garderie est à consulter sur le site internet de la commune <http://www.saint-nic.fr>, rubriques vie quotidienne, école.

École:

75 enfants inscrits.

3 classes:

- cycle 1(PS1-PS2-PS-GS): 28 élèves avec Karine Piret
- cycle 2(CP-CE1): 22 élèves avec Marie Keravel également directrice de l'école
- cycle 3 (CE2-CM1-CM2): 25 élèves avec Jérémie Bourdin

Deux autres enseignantes Laurence Thomas (absente sur la photo ci-après) et Marion Panic seront également présentes une partie de la semaine sur l'école pour remplacer le lundi et le vendredi deux enseignantes à temps partiel, et assurer une aide pédagogique sur l'ensemble des classes le lundi, mardi, jeudi et un mercredi sur deux.

Inscriptions:

Les inscriptions à l'école peuvent se faire auprès de la directrice.
Prendre rendez-vous au 02.98.26.51.45

Horaires de classe:

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 14h30 à 16h30
mercredi de 9h00 à 12h00

Récréations:

- cycle 1: 10h00 à 10h30 et 15h15 à 15h45
- cycle 2 et cycle 3: 10h15 à 10h30 et 15h30 à 15h45

Pause méridienne:

Tous les jours y compris mercredi, repas et récréation de 12h00 à 13h30; cuisinier: Michel Kervran

Temps d'activité périscolaire (TAP):

La convention avec l'association Polysonnance a été reconduite. Les TAP ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h30. Dès le mardi 2 septembre, les enfants de la GS au CM2 se sont inscrits pour les activités du premier cycle (jusqu'à Toussaint). Ils ont le choix, chaque jour, entre 3 à 4 activités différentes.



Photo de gauche: Inscription aux TAP avec Patrick Belloeil, directeur de l'association polysonnance

Photo de droite: De gauche à droite Sandrine Penven, Marie Keravel, Jérémie Bourdin, Marion Panic, Nathalie Detandt, Karine Piret

Conseils municipaux

Comptes rendus consultables en Mairie ou sur le site <http://www.saint-nic.fr>

- Dernier compte rendu en date du 04 septembre 2014.

Urbanisme

Conformément au Code de l'Urbanisme, il est rappelé qu'il est obligatoire de déposer un dossier en Mairie pour:

- une déclaration préalable concernant tous travaux de clôture, ravalement, modification ou remplacement d'ouverture, abri de jardin, carport, installation de panneaux photovoltaïques etc...
- un permis de construire pour tout ce qui est extension, nouvelle construction, changement de destination du bâti etc...

La mairie reste à votre disposition pour toute information et démarche.

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2015 au 14 février 2015. Pour ce faire, la commune doit engager 3 agents recenseurs.

Chaque agent aura la responsabilité de déposer et collecter les documents sur un secteur de la commune bien défini.

L'agent se doit d'être autonome, rigoureux(se), discret(ète), organisé(e), posséder un véhicule, disponible même les week-ends, connaître la commune.

La rémunération des agents recenseurs sera conforme au barème de l'INSEE,

Si vous êtes intéressé(e) par le poste, merci d'adresser votre candidature en mairie.

Situations difficiles

Si vous vous trouvez face à des situations difficiles ou de détresse, le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) peut vous conseiller et vous orienter. Dans certains cas, il peut vous faire bénéficier d'un appui matériel et/ou d'une aide financière ponctuelle.

Pour prendre contact, s'adresser à la permanence C.C.A.S. qui se tiendra chaque premier mercredi du mois à la mairie de Saint-Nic de 10h30 à 11h30.

Portage de livres

Le CCAS et les bénévoles de la bibliothèque municipale mettent en place un service de portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer. La bibliothèque dispose d'un fond de livres varié, et notamment d'ouvrages en gros caractères. Il sera également possible de commander des ouvrages qui vous intéressent par le biais de la bibliothèque du Finistère.

Si vous êtes intéressés par ce service, merci de laisser vos coordonnées en mairie. Un bénévole de la bibliothèque vous recontactera.

EPAGA: « Au fil de l'Aulne »

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne vous invite à découvrir sur leur site (www.sage-aulne.fr) le premier numéro du magazine « Au fil de l'Aulne », à la découverte du bassin versant, descriptif, activités humaines, enjeux et SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Événement musical (Concert à Saint-Côme, le 6 septembre dernier)

Un public de connaisseurs, avec une forte représentation des communes environnantes, et au programme de nombreux artistes de talent aux violons, altos, violoncelles, flûte, cor, piano, clavecin et guitare et la chanteuse Mitsuyo Segura (soprano), qui jouèrent, entre autres, Vivaldi, Bach, Haendel, Mozart, Beethoven, Debussy, Britten, Brahms, Saint-Saëns, Puccini. Mais aussi beaucoup d'émotion et d'admiration pour saluer les performances de jeunes artistes talentueux tels Kellian Dupont, jeune violoniste de Saint-Nic, et Enora Resmond, 11 ans seulement, qui interpréta l'*Allegro appassionato* de Saint-Saëns.

Sans aucun doute l'ombre de Christoph Philipp était présente pour ce rendez-vous annuel attendu qui perdure avec éclat. La quête destinée à la restauration de la chapelle rappelle le souvenir de l'engagement de Christoph.

Le concert a été suivi d'un buffet gratuit, avec échanges entre le public et les musiciens.

Rendez-vous l'année prochaine pour le 15^{ème} concert Christoph.

Un vif remerciement pour Jean-Yves Larour, conseiller municipal, pour sa maîtrise dans la mise en place du concert dans le lieu prestigieux de la Chapelle.

